

APPEL À PROJETS À DESTINATION DES ASSOCIATIONS

**Fêtes Jean de La Fontaine
2026**

Les Fêtes Jean de La Fontaine représentent l'évènement phare de notre ville chaque année. Pour que nous puissions tous célébrer notre poète, la Ville propose aux associations de participer aux festivités.

Qui est concerné ?

Toutes les associations musicales et d'exhibitions domiciliées ou œuvrant autour de Château-Thierry peuvent répondre à cet appel à projet.

Quels sont les critères de sélection du projet ?

Dans le cadre du défilé des Fêtes Jean de La Fontaine, prévu le **dimanche 28 juin à 14h30**, la Ville recherche des associations costumées en capacité de tenir une cadence régulière **sans spectacle statique**.

Le nombre de place est limité.

Les spectacles statiques pourront être présentés à l'issue du défilé, après passage du cortège (3 minutes maximum).

Le choix des associations se fera selon la prestation proposée et selon le délai de réception.

Quelle participation financière ?

Chaque projet sélectionné sera accompagné par la Ville à hauteur de 200 € TTC, à réception d'une facture sur Chorus.

Comment faire une demande ?

Complétez la fiche projet de ce document. Cette fiche doit être retournée dûment complétée à la mairie de Château-Thierry,

Service Événementiel : evenementiel@ville-chateau-thierry.fr 03 23 84 87 06

Un comité de sélection composé par la Ville étudiera chaque proposition.

Pour les propositions retenues, un contrat de prestation établira les modalités.

FICHE PROJET

« Fêtes Jean de La Fontaine »

Nom de l'association :

Nom et qualité du
représentant :

Adresse de domiciliation de
l'association :

N°
portable :
.....

Mail :

« L'association propose de participer au défilé des Fêtes Jean de La Fontaine 2026 »

Proposition
détaillée :

N'hésitez pas à joindre à votre fiche projet toutes pièces que vous jugerez utiles pour la présentation de votre proposition (photographies, vidéos, références, etc.).

Date et signature :